



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

juridictions civiles

Question écrite n° 53524

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les propositions contenues dans le rapport Magendie, du nom du président du tribunal de grande instance de Paris, pour améliorer le fonctionnement de la justice, dans le domaine civil. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position et ses intentions quant à la proposition aux termes de laquelle la peine prononcée en première instance ne serait plus suspensive en cas d'appel.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les propositions du groupe de travail présidé par le président Magendie font actuellement l'objet d'une large consultation. Nombre de ces propositions, en effet, induisent, par leur caractère novateur, une forte évolution des principes procéduraux et nécessitent, dès lors, un examen attentif de la part de tous les praticiens du droit. Tel est le cas de la proposition visant à généraliser l'exécution provisoire de droit des décisions rendues en matière civile. Après cette concertation, le garde des sceaux décidera de toutes les suites à apporter à ce rapport pour améliorer la célérité et l'efficacité de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53524

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9864

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1139